

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20199 - 78ÈME ANNÉE

Le refus de la reconnaissance de la situation sociale spécifique de La Réunion : une caractéristique de l'intégration à la République comme département français

A crise sociale exceptionnelle, mesures spécifiques exceptionnelles : le droit commun insuffisant

A l'Assemblée nationale, le débat sur le projet de loi relatif au pouvoir d'achat a souligné l'absence de prise en compte de la situation spécifique de La Réunion et plus largement des anciennes colonies devenues départements : le droit commun s'applique. La lutte contre cette impasse est une des raisons d'être du PCR, car la situation sociale de notre île ne peut s'améliorer par des politiques de droit commun. Or, la conférence territoriale élargie débouchera sans doute sur des propositions de politiques exceptionnelles compte tenu de l'urgence sociale.

Selon INSEE Focus n°270 paru ce mois de juillet, « au seuil national, le taux de pauvreté monétaire est 2 à 4 fois plus élevé en outre-mer qu'en France métropolitaine, en lien avec des niveaux de vie plus faibles dans les DOM. La privation matérielle et sociale y est également de 3 à 5 fois plus fréquente [Robin, 2020]. Les écarts se retrouvent de manière accentuée sur la grande pauvreté. En 2018, la part des personnes vivant en logement ordinaire en situation de grande pauvreté est de 10 % en Martinique, 12 % en Guadeloupe, 14 % à La Réunion et atteint 29 % en Guyane, département le plus fortement touché, contre 2 % en France métropolitaine. Au total, 18 % de la population française (hors Mayotte) en situation de grande pauvreté en logement ordinaire vit dans les DOM historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion), alors que ces territoires rassemblent seulement 3 % de la population ».

L'Assemblée nationale refuse la spécificité

Cette étude confirme que la situation sociale dans ces territoires est différente de celle observée en France. La pénurie d'emploi, les bas salaires et la vie chère condamne la majorité de la population de La Réunion, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique à vivre dans la pauvreté ou la grande pauvreté selon les critères de l'INSEE.

Ceci explique donc la nécessité de mesures spécifiques. Mais lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif au pouvoir d'achat, cette prise en compte a été refusée. Un amendement déposé par Philippe Naillet visait à adapter le montant d'une prime à une situation sociale différente de celle de la France. Cela fut refusé par le gouvernement qui mit en avant le risque de « rupture d'égalité ». Il fut suivi par une majorité de députés.

Ce blocage n'est pas nouveau, il rappelle que pour La Réunion, c'est le droit commun qui s'applique et les seules adaptations ne peuvent être validées que par une majorité des députés de l'Assemblée nationale. Or, sur 577 députés, La Réunion n'en compte que 7.

A cela s'ajoute une mesure institutionnelle : l'amendement à la Constitution déposé par le sénateur Virapoullé et adopté par le Parlement interdit aux élus des collectivités territoriales réunionnaises toute possibilité d'adapter la loi dans leurs domaines de compétences.

Spécificités reconnues par l'Union européenne grâce au travail de Paul Vergès

La lutte pour la reconnaissance des spécificités est une des raisons d'être du PCR depuis sa fondation en

1959. Si au niveau des institutions de la République la situation était bloquée, l'élection de Paul Vergès au Parlement européen allait permettre d'obtenir la reconnaissance par l'Union européenne de spécificités jugées suffisamment importantes pour qu'elles permettent d'adapter les politiques européennes. Ceci permet à La Réunion de bénéficier d'importants fonds européens eu égard à sa population grâce à la création des POSEI. Notre île est également une région prioritaire pour le Fonds social européen ainsi que le Fonds de développement des régions (FEDER). Inscrite dans un article du Traité de l'Union européenne, cette reconnaissance a permis à la filière canne d'avoir le soutien d'aides d'État qui n'auraient pu exister avec l'application du droit commun. Cet acquis a donc permis d'empêcher que l'économie réunionnaise soit écrasée par la concurrence des productions européennes. La crise sociale aurait alors été amplifiée.

PCR. Cette idée est partagée par des responsables politiques en dehors du Parti, ainsi que par des personnalités de la société civile. Elle vise à travailler à un projet permettant de placer La Réunion sur la voie du développement. Compte tenu de l'ampleur de la crise sociale, des mesures d'exception s'imposent qui ne seront pas le droit commun en France. Si dans ce pays, 30 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté et que 10 millions de travailleurs étaient privés d'emploi, nul doute qu'une autre politique serait menée. L'application de mesures d'exception inscrites dans le projet réunionnais ne pourront souffrir d'une remise en cause par une majorité de députés à l'Assemblée nationale. Il en découlera donc de nouvelles compétences pour les responsables politiques de La Réunion, qui devront s'inscrire dans un nouveau cadre des relations de La Réunion avec le gouvernement au sein de la République.

M.M.

Faire sauter les verrous

La conférence territoriale élargie est proposée par le

Lutte contre le paludisme en Afrique : financement historique pour diffuser le premier vaccin

Ce soutien international, évalué à près de 160 millions de dollar américain et réparti sur la période allant de 2022 à 2025, permettra d'améliorer l'accès au vaccin pour les enfants exposés à un risque élevé de maladie et de décès dus au paludisme.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) accueille avec satisfaction l'initiative lancée par Gavi, l'Alliance du vaccin, qui offre aux pays une occasion historique de demander un financement afin d'introduire ou d'amplifier le déploiement du vaccin antipaludique RTS, S/AS01 (RTS, S). Ce soutien international, évalué à près de 160 millions de dollar américain et réparti sur la période allant de 2022 à 2025, permettra d'améliorer l'accès au vaccin pour les enfants exposés à un risque élevé de maladie et de décès dus au paludisme, en commençant par le Ghana, le Kenya et le Malawi, les trois pays africains qui ont lancé la phase pilote de l'introduction du vaccin en 2019, pour ensuite s'étendre à d'autres pays éligibles où la maladie est endémique.

Le paludisme reste une cause majeure de maladie et de décès chez les enfants en Afrique subsaharienne. En 2020, près d'un demi-million d'enfants africains sont décédés du paludisme, soit un enfant chaque minute.

1,3 million d'enfants vaccinés

Depuis sa toute première introduction en 2019, les communautés africaines ont bien accepté le premier vaccin antipaludique après un temps relativement court. La demande reste élevée malgré le contexte marqué par la pandémie de COVID-19, ce qui s'illustre par le succès en matière de vaccination et une couverture allant de 73 % à plus de 90 % pour la première dose selon le pays. À ce jour, environ 1,3 million d'enfants ont bénéficié de ce vaccin dans les trois pays pilotes d'Afrique.

« La nouvelle opportunité de financement de Gavi

nous rapproche un peu plus de la possibilité d'administrer à des millions d'enfants supplémentaires en Afrique le vaccin antipaludéen RTS, S qui sauve des vies », a déclaré la Dre Matshidiso Moeti, Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique. « Pendant la pandémie, alors que les services de santé de routine étaient confrontés à d'innombrables défis, les parents et les soignants ont amené leurs enfants dans les cliniques et aux centres de santé afin qu'ils soient vaccinés contre le paludisme. Ils savent très bien que des vies sont perdues chaque jour à cause du paludisme et désirent protéger leurs enfants contre cette maladie mortelle ».

Suite à la recommandation formulée par l'OMS en octobre 2021 concernant l'utilisation à grande échelle du vaccin antipaludique RTS, S chez les enfants vivant dans des régions où la transmission du paludisme à *Plasmodium falciparum* est de niveau modéré à élevé, un certain nombre de pays endémiques au paludisme ont exprimé leur intérêt pour l'adoption du vaccin et devraient solliciter le soutien de Gavi en vue de son introduction. Le vaccin RTS, S agit de façon spécifique contre le *Plasmodium falciparum*, qui est le parasite palustre le plus mortel et le plus répandu sur le continent africain. Là où le vaccin a été introduit, on a pu observer une baisse considérable du nombre d'enfants hospitalisés pour cause de paludisme grave, de même qu'une baisse du nombre de décès d'enfants dans la tranche d'âge visée par le vaccin.

Sauver des dizaines de milliers de vies chaque année

Comme c'est le cas pour beaucoup de nouveaux vaccins, la disponibilité du vaccin antipaludique est limitée en attendant que la production du vaccin s'accélère.

« Le vaccin antipaludique destiné aux enfants, longtemps attendu, représente un progrès décisif pour la science, la santé infantile et la lutte contre le paludisme. Selon les prévisions, l'utilisation à grande échelle de ce vaccin pourrait sauver des dizaines de

milliers de vies chaque année chez les plus jeunes. Mais nous aurons besoin d'un approvisionnement accru en vaccin pour que l'Afrique puisse profiter des avantages de cet outil supplémentaire de lutte contre le paludisme », a insisté la Professeure Rose Leke, spécialiste de la lutte antipaludique à l'Université de Yaoundé (Cameroun) et coprésidente du groupe d'experts qui a fourni des conseils à l'OMS sur un plan d'action permettant de répartir l'approvisionnement actuellement limité en vaccins.

25 millions de naissance par an dans les zones impaludées

Selon une étude commissionnée par l'OMS, au cours des prochaines années, l'approvisionnement en vaccin antipaludique RTS, S sera insuffisant pour répondre aux besoins des plus de 25 millions d'enfants qui naissent chaque année dans les régions où le vaccin antipaludique est recommandé. Si un deuxième vaccin antipaludique venait à passer avec succès les phases de développement clinique et d'autorisation d'utilisation, les périodes de difficultés d'approvisionnement pourraient être écourtées. La demande est estimée entre 80 millions et 100 millions de doses par an.

En réponse à la question qui touche à l'approvisionnement, l'OMS a élaboré, sur conseil des experts, un cadre pour orienter les décisions relatives à l'allocation des vaccins aux niveaux mondial et national, de manière à garantir que les enfants exposés à un risque plus élevé, notamment dans les pays endémiques, soient considérés en priorité au moment de recevoir le vaccin. Le cadre vise également à garantir que les services de vaccination des enfants instaurés dans les trois pays pilotes se poursuivent sans perturbation jusqu'à ce que l'offre réponde pleinement à la demande.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

La loi dsu lo pouvoir d'asha : in kotèr dsu in zanb de boi ?

Mézami gouvèrnman l'aprè fé vote in loi ké li apèl « loi dsu lo pouvoir d'asha. » ; pou fé vote sa li propoze in séri d'ti mézir, sansa in bande mézir si tèlman dékalé dann tan ké li va fé l'éfè lo zour la sin Glin-glin.

In légzanp bande rotrète i sava goumante 4 % alé oir l'inflassion va dépass karéman lo 4 %, konm toute demoune épi lo gouvèrnman li mèm i koné. In n'ote afèr i apèl la dékonzizalizassion l'AAH : sa i vé dir i tyinbo ar pa kont lo rovnu l'ote konjoin pou kalkul l'AAH. In n'afèr bande handikapé i domand dopi lontan... Mi rapèl sa lété promi par Jacques Chirac kan li la fé don dézyèm manda é anplis sa sé in n'afèr demoune i oira la koulèr avan 2023. Zot sar rish an promèss, pa anréalité...

Astèr zot va di amwin loi-la sa in loi pou réponde la konjonktur é pa pou trouv in solission de fon pou bande problèm de fon. Mi andiskonvien pa, mé si l'avé tienbo konte bande propozission d'fon — an partikilyé sak noute parti la propoze dopi dé z'ané é dé z'ané, pétète ké noute péi zordi n'arté dévlopé épi li noré pa bézoin d'in loi d'sirkonstans.

Mi domand amwin mèm si gouvèrnman la pa aprè prépar èk sa in nouvo zélékssyon. An touléka mi trouv li l'aprè boush lo zyé demoune la Franss épi demoune l'Outre-mer pars nou la konète d'ote loi la pa shanj an myé la vi d'moune.

Pou parl franshman, toute bande loi konmsa sé dé pansman dsu in zanb de boi é pa bokou pliss ké sa — a bon ékoutèr, salu.

Justin